

PARTENARIAT ESPACE VELO/Cyclo Club Bernin

1. OBJET

Fixer les conditions et les modalités d'un partenariat gagnant-gagnant entre Espace Vélo et le Cyclo Club Bernin (CCB) concernant les avantages accordés par Espace Vélo aux adhérents du CCB.

2. ENGAGEMENTS MUTUELS

2.1 Espace Vélo

s'engage à accorder aux adhérents du CCB les avantages exclusifs suivants :

- Remise permanente de 10% sur l'ensemble du magasin (vélo, pièce, et main-d'oeuvre) hors promotion déjà en cours

2.2 le Cyclo Club Bernin

s'engage à faire chaque début d'année les actions suivantes :

- Informer ses adhérents de ce partenariat.
- Les inviter à prendre connaissance des modalités et des conditions sur son site web.

2.3 les adhérents du CCB

s'engagent à :

- Présenter obligatoirement leur licence FFVélo en magasin physique pour débloquer les avantages exclusifs proposés par Espace Vélo. Pour les adhérents au CCB affiliés à la FFVélo via un autre club, la mention du CCB n'apparaît pas sur leur licence : ils présenteront donc, en complément de leur licence, une attestation d'adhésion délivrée par le CCB.

3. DURÉE

Ce premier partenariat est conclu jusqu'au 31 décembre 2026.

Il pourra ensuite faire l'objet chaque année :

- Soit d'un renouvellement à l'identique par tacite reconduction pour une année, sauf dénonciation par Espace Vélo ou par le CCB un mois au moins avant son échéance.
- Soit d'une modification, proposée par Espace Vélo ou par le CCB dans le même délai, approuvée par l'autre partie avant son échéance.

LaTronche
Fait à , le 11/10/25

en deux exemplaires originaux

pour Espace Vélo

~~ESPACE VELO
Sarl SPORTS AIR
18 bd de la Chantourne
38700 LA TRONCHE
04 76 24 56 37
Siret 501 075 006 00012 APE 4764 Z
N°TVA intracom: FR 25501075006~~

pour le CCB

~~le président Denis VASSOR~~